

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

- 26°/ Autorisation donnée à l'association « Académie Provençale », à occuper le local situé place du souvenir français, annexe de Capitou à Mandelieu-La Napoule, à titre gratuit, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 27°/ Convention d'occupation entre la ville de Mandelieu-La Napoule et Mme PALARA MATALLA Sandrine, employée municipale, d'un appartement de quatre pièces situé au 1^{er} étage du bâtiment A de l'ensemble immobilier « Riviéra Park » et ses parkings à compter du 1^{er} Janvier 2011.

MAIRIE ANNEXE CAPITOU

- 18°/ Autorisation donnée à Mme Brigitte MONESTIEZ demeurant 40 place Jeanne d'Arc 06210 Mandelieu à exposer ses tableaux dans les locaux de l'annexe Mairie de Capitou du 1^{er} février 2011 au 31 Mars 2011.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

TAMAS S.A.S.

Aménagement de sécurité rue de Boéri
Lot 1 : Ouvrages d'art et travaux divers
Montant total du marché : 15 787,20 € TTC

FAUCHON RECEPTIONS COTE D'AZUR (F.R.C.A.)

Prestations de traiteurs pour cocktails-buffets-repas organisés par la commune de Mandelieu - La Napoule.
Lot 1 : Cocktails
Montant total du marché : 13 647,48 € TTC

AU PAIN D'AUTREFOIS - EURL SERDO

Prestations de traiteurs pour cocktails-buffets-repas organisés par la commune de Mandelieu - La Napoule.
Lot 1 : Cocktails
Montant total du marché : 12 509,13 € TTC

AVENANCE

Prestations de traiteurs pour cocktails-buffets-repas organisés par la commune de Mandelieu - La Napoule
Lot 2 : Repas à l'assiette et buffets
Montant total du marché : 398 834,07 € TTC

LE PAVILLON S.A.

Prestations de traiteurs pour cocktails-buffets-repas organisés par la commune de Mandelieu - La Napoule
Lot 2 : Repas à l'assiette et buffets
Montant total du marché : 631 788, 99 € TTC

SNEF

Rénovation et extension du système de vidéo protection dans un délai d'exécution de 5 mois
Lot 2 : Equipements techniques
Montant total du marché : 305 697, 50 € HT

SOGETREL

Rénovation et extension du système de vidéo protection dans un délai maximum de 5 mois
Lot 1 : Génie civil
Montant total du marché : 40 488, 19 € TTC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

JOLY STORES

Fabrication et pose d'une bâche signalétique tendue sur façade en bardage du bâtiment « Estérel Gallery » pour le Centre Culturel Municipal
Mission de contrôle technique et de C.S.P.S
Lot 1 : Fabrication et pose de la bâche signalétique
Durée d'un mois maximum
Montant total du marché : 23 418,71 € TTC

APAVE

Fabrication et pose d'une bâche signalétique tendue sur façade en bardage du bâtiment « Estérel Gallery » pour le Centre Culturel Municipal
Mission de contrôle technique et de C.S.P.S
Lot 2 : Mission de contrôle technique
Durée d'une semaine
Montant total du marché : 4 413,24 € TTC

EUROPACTE

Fabrication et pose d'une bâche signalétique tendue sur façade en bardage du bâtiment « Estérel Gallery » pour le Centre Culturel Municipal
Mission de contrôle technique et de C.S.P.S
Lot 3 : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
Durée d'une semaine
Montant total du marché : 1 136,20 € TTC

PIGNATA

Mise en conformité électrique de la salle des Sports « Olympie »
Montant total du marché : 24 926,31 € TTC

ACRI-IN SAS SOPHIA ANTIPOLIS

Maitrise d'œuvre pour la protection et l'aménagement des plages de Mandelieu
Durée du marché est égale à la durée du délai d'exécution de 18 semaines
Montant total du marché : 180 320, 92 € TTC

CITELUM

Signalisation lumineuse tricolore
Lot 1 : Maintenance et entretien
Durée d'un an éventuellement renouvelable 3 fois.
Montant total 41 795,42 € TTC

CITELUM

Signalisation lumineuse tricolore
Lot 2 : Réparation et extension
Montant total 196 739,61 € TTC

OPSIA MEDITERRANEE

Etablissement de plans de récolement topographiques
Délai d'exécution des travaux est fixé à 3 mois.
Montant total du marché : 28 704,00 € TTC

CONSEIL EN SECURITE

Entretien des moyens de lutte contre l'incendie et alarmes intrusion
Durée d'un an éventuellement renouvelable 3 fois.
Montant total du marché : 7 782,97 € TTC

S.A.R.L. DUPEYROT SECURITE

Entretien des moyens de lutte contre l'incendie et alarmes intrusion
Lot 1 : Alarmes incendie, CMSI, clapets coupe-feu, détection intrusion, contrôle d'accès
Montant total du marché 6 697,60 € TTC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ET PAR APPLICATION DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008,

DES DECISIONS ONT ÉTÉ PRISES

DANS DIFFERENTS DOMAINES PAR DÉLÉGATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Il m'appartient d'en donner un compte rendu au
Conseil Municipal**

| |
|-------------------|
| ASSURANCES |
|-------------------|

- 2°/ Acceptation de l'indemnisation de 308 ,56 € TTC versée par la compagnie d'assurance SAS ZAMENHOF, assureur du tiers responsable, correspondant au dédommagement de la barrière de protection piétonne située sur l'avenue du 23 Août à Mandelieu-la Napoule.

- 16°/ Acceptation d'indemnisation immédiate de 349,75 € TTC ainsi que l'indemnisation différée de 800 € TTC proposées par la Compagnie d'assurance GROUPAMA correspondant au montant de la réparation consécutive à la détérioration du feu tricolore situé à l'intersection de la RN7 et de l'avenue de la Mer.

- 19°/ Acceptation de l'indemnisation de 2104,38 € TTC proposé par GROUPAMA, à la suite du sinistre « Vol de 5 téléphones portables » survenue le 4 Août 2010 dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques.

- 31°/ Acceptation de M. BLAIN d'abandonner sa réclamation et acceptation de la commune à exécuter des travaux complémentaires sur la voirie communale sans reconnaissance de responsabilité afin de permettre, lors de fortes précipitations, une meilleure évacuation des eaux de ruissellement.

- 34°/ Acceptation de l'indemnisation de 8917,42 € proposée par l'assureur SMACL pour la réalisation des travaux nécessaires à la reprise des divers désordres garantis en dommages Ouvrages affectant le bâtiment dénommé RODOLFO.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

CIMETIERES

- 1°/ Achat de la concession n°260 au cimetière St Jean de Mme BARDIN née Jocelyne CARO demeurant les Olivades V9, 293 Av du Général de Garbay, à Mandelieu-La Napoule pour la somme de 2682,38 €.
- 14°/ Achat de la concession n°1967 du cimetière de St Jean de Mme Marie, Louise BODIER demeurant 265 Bd Jeanne d'Arc à Mandelieu-La Napoule pour la somme de 1847,29 €.
- 15°/ Achat de la concession n°10548 du cimetière de St Jean, de M et Mme FLIS Marc et Marylaine demeurant 146, Av Marc Chagall à Mandelieu-La Napoule pour la somme de 2760,09 €.
- 17°/ Achat du columbarium n°H7 au cimetière par Mme Claudie IMBAULT demeurant 158 boulevard des Eucalyptus 06210 Mandelieu pour la somme de 988,60 €.
- 20°/ Achat du columbarium n°G3 au cimetière de St Jean par M. GUILLAUME Jean-Philippe et Antonin pour M. Philippe GUILLAUME, demeurant 574 avenue Gaston de Fontmichel 06210 Mandelieu-La Napoule pour la somme de 599,67 €.
- 28°/ Achat de la concession n°262 au cimetière St Jean par Mme Martine VERDIER épouse DECAUX-QUIBEL demeurant 219 avenue de l'Europe 06210 Mandelieu-La Napoule pour la somme de 2772,51 €.
- 29°/ Achat de la concession n°261 au cimetière de St Jean de M. Philippe POULAIN pour M. Roland POULAIN demeurant Le Jean Bart H, Cannes Marina 06210 Mandelieu- La Napoule pour la somme de 2772,51 €.
- 30°/ Achat de la concession n°2189 et n°2191 au cimetière de St Jean par M. Michel BOULY demeurant Les Jardins Fleuris B1, 731 avenue Janvier Paséro 06210 Mandelieu-La Napoule pour la somme de 2558,50 €.
- 32°/ Achat du columbarium n°H18 au cimetière St Jean par Dominique OLIVIER demeurant 42, avenue de l'Europe 06210 Mandelieu-La Napoule pour la somme de 599,67 €.
- 33°/ Renouvellement de la concession n°24 au carré 2 du cimetière La Napoule par Mme Gisèle DELALANDRE demeurant 8, chemin du Vieux Moulin 06110 Le Cannet pour la somme de 205,96 €.
- 36°/ Achat de la concession n°257 au cimetière St Jean par M. et Mme THOMAS Gilles et Cristina demeurant « Le Grand Duc » Les Poètes A2, 100 avenue Jean de la Fontaine 06210 Mandelieu La-Napoule pour la somme de 6145,56 €.

FINANCES

- 35°/ Modification de la régie de recettes du Centre Municipal des Jeunes selon les dispositions fixées par les décisions municipales n°414 du 2 Juillet 1996 et n°50 du 6 Avril 2009.

FONCIER

- 3°/ Autorisation donnée à l'Association « Les Amis de la Ville » à occuper le local situé à Estérel Gallery, bureau 226 à Mandelieu-La Napoule, à titre payant, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

- 4°/ Autorisation donnée à l'association « des Gens du Nord » à occuper le local situé à Estérel Gallery, bureau 226, à Mandelieu-La Napoule, à titre payant, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 5°/ Autorisation donnée à l'association « Les Vieilles familles Mandolociennes » à occuper le local situé, salle les Jonquilles à la Mairie annexe de Capitou, à titre payant, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 6°/ Autorisation donnée à l'association « Groupe Philatélique de Mandelieu-La Napoule », à occuper le local situé à l'annexe de Capitou, à titre payant, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 7°/ Autorisation donnée à l'association « Provence Sciences Techniques Jeunesse », à occuper les locaux situé espace Giono et le sous-sol des Logécos, à titre payant, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 8°/ Autorisation donnée à l'association « La Maison des Pieds Noirs et de ses amis », à occuper le local situé à la mairie annexe de Capitou, les Jonquilles, à titre payant, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 9°/ Autorisation donnée à l'association « Comité de la St Louis », à occuper le local à temps partagé, à titre payant, situé à la mairie annexe de Capitou, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 10°/ Autorisation donnée à l'association « Comité d'Animation », à occuper le local à temps partagé, à titre payant, situé à la Mairie Annexe de Capitou, à Mandelieu-La Napoule, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 11°/ Autorisation donnée à l'association « Comité du Jumelage et Pacte d'amitié », à occuper le local à temps partagé, à titre payant, situé à la mairie annexe de Capitou, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 12°/ Autorisation donnée à l'association « Ski Club de Mandelieu-La Napoule », à occuper le local situé à la mairie annexe de Capitou, , à titre payant, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 13°/ Autorisation donnée à l'association « Accueil des Villes Françaises », à occuper les locaux situés, Maison des Anciens Combattants, rue Janvier Paséro et le sous-sol des Logécos, rue de Boéri, à titre payant, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 21°/ Autorisation donnée à l'association « Les restos du Cœur », à occuper le local situé sous l'école Frédéric Mistral, avenue Général de Gaulle, à titre gratuit, du 1^{er} Mai 2010 au 31 octobre 2011.
- 22°/ Autorisation donnée à l'association « Union Nationale des Combattants », à occuper le local situé rue Janvier Paséro, la Maison des Anciens Combattants à Mandelieu-La Napoule, à titre gratuit, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 23°/ Autorisation donnée à l'association « la Croix Rouge Française », à occuper le local situé rue Janvier Paséro « la Maison des Anciens Combattants » à Mandelieu, à titre gratuit, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 24°/ Autorisation donnée à l'association « Aurore », à occuper le local situé les Logécos, rue Boéri à Mandelieu-La Napoule, à titre gratuit, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.
- 25°/ Autorisation donnée à « l'Association Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts des Alpes Maritimes », à occuper le local situé 1450, route de Fréjus-Paul Ricard, à Mandelieu-La Napoule, à titre gratuit, pour un durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2010.